



PRÉFET DE LA VENDÉE

Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

**MESSAGE D'ALERTE SUR LA MISE EN VIGILANCE
DE NIVEAU ORANGE POUR LES ORAGES**

Expéditeur : le préfet de la Vendée

Destinataires pour action :

Maires de Vendée
liste « Alerte Météo »

Le préfet de la Vendée, au vu des informations transmises par Météo-France décide l'état d'alerte météorologique de niveau **ORANGE** pour **orages violents**. Il convient d'être vigilant, de se tenir informé de l'évolution météorologique.

Type de phénomène :

Début d'événement prévu le samedi 26 mai 2018 à 16h.

Fin de phénomène prévue le samedi 26 mai 2018 à 22h.

Qualification du phénomène :

Situation fortement orageuse qui nécessite une vigilance particulière dans la mesure où il existe un risque fort de phénomène violent.

Situation actuelle :

La situation orageuse qui nous touche cet après-midi et ce soir se met en place actuellement sur le Pays-Basque et remonte progressivement vers le nord.

Quelques averses orageuses circulent ce matin le long de la façade atlantique, mais sans intensité remarquable.

Évolution prévue :

Les orages qui atteindront la Vendée vers 16 heures passent sur l'ensemble des Pays-de-la-Loire. Ces orages circulent assez vite et l'épisode orageux dure tout au plus 2 à 3 heures.

L'intensité de ces orages sera forte avec des pluies notables de l'ordre de 20 à 40 mm en peu de temps (parfois en moins d'une heure); certaines cellules s'accompagneront de forte grêle et de violentes rafales de vent pouvant atteindre 80 à 100 km/h, particulièrement sur l'Est du département. Ces orages seront également accompagnés d'une forte activité électrique.

Consignes aux maires :

dès le début de la période à risque (le samedi 26 mai 2018 à 16h), les maires prendront toutes mesures permettant d'assurer l'information, la protection et le soutien de leur population conformément à leur plan communal de sauvegarde (PCS) au regard du risque annoncé.

Les maires sont invités à se tenir au courant de l'évolution de la situation et à prendre les précautions d'usage.

Des indications peuvent leur être apportées par la préfecture (SIDPC) : 02.51.36.70.85 ou auprès du répondeur de Météo-France au 05.67.22.95.00 ou sur les sites internet www.vendee.gouv.fr et www.meteofrance.com

Conséquences possibles

- Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants.
- Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires.
- Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement.
- Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.

Conseils de comportement

- À l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Évitez les promenades en forêts et les sorties en montagne.
- Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.

La Roche-sur-Yon, le 26 mai 2018

Le préfet, à 12h 15
pour le préfet,
le sous-préfet de Fontenay-le-Comte


Sébastien ABDUL